fasti

Chronologie de 50 ans de luttes

Cet historique retrace l'histoire et les luttes du Mouvement des ASTI et la FASTI au travers des orientations prises lors de ses congrès en liaison avec les luttes du Mouvement social pour contrer les politiques d'immigration.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1966 **Chatenay-Malabry** **14 ASTI**	La première réunion du Mouvement a lieu en juin 1966. 14 ASTI de la région parisienne y participent. C'est lors de cette réunion qu'il est décidé la création d'un mouvement national.	**1966 :** Création de la Direction des Populations et des Migrations. 	**1960 :** Début des cités de transit, qui seront définies par une circulaire de 1972 comme « des habitations affectées au logement provisoire des familles occupantes à titre précaire ».
1967 **1er congrès** **Nanterre**	La FASTI doit faire la promotion humaine des travailleurs immigrés. La lutte est à mener autour de l'alphabétisation, de l'accueil et du logement des travailleurs immigrés. La lutte est à construire dans l'optique de la solidarité internationale		
1969 **2è congrès** **Paris**	La FASTI demande la participation des travailleurs immigrés aux responsabilités de la Fédération. Nécessité de lier politique d'immigration et développement de pays d'émigration.		
1971 **3è congrès** **Paris**	Egalité des droits, égalité des choix, égalité des chances entre travailleurs immigrés et travailleurs français. Les ASTI doivent poursuivre la lutte quotidienne aux côtés des immigrés. Les ASTI se déclarent prêtes à soutenir tous les organismes, syndicats, partis politiques, ou organisations confessionnelles travaillant dans ce but.	Sous Chaban-Delmas, une politique de résorption des bidonvilles et de relogement des immigrés est mise en place. Ils sont logés dans les « Cités de transit » ou dans les « Grands ensembles » construits entre 1953 et 1973. 	

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1972 **Conseil National Dijon** **120 ASTI**	La FASTI créée une commission Immigrée permettant aux étranger-e-s n'ayant pas le droit de se constituer en association, de participer à la vie de la FASTI y compris au Bureau National et prendre toute leur place dans la société. Elle adopte une position anti-impérialiste et contre l'exploitation capitaliste, et fait des syndicats des partenaires privilégiés. Les ASTI doivent travailler pour un socialisme à visage humain et n'ont pas vocation à être un parti politique même si leurs actions sont éminemment politiques. L'action des militants des ASTI ne doit pas se dissocier de celle de l'ensemble des travailleurs. Il apparaît souhaitable que les militants des ASTI soient engagés ailleurs (partis politiques, syndicats...) Les ASTI ont conscience qu'elles doivent amplifier leurs actions, parfois même les radicaliser jusqu'à sortir de la légalité dans les cas extrêmes. Sans refuser l'action individuelle, il est nécessaire de penser et de prôner l'action collective comme seule méthode de lutte efficace. L'action des ASTI doit se faire dans le respect de chacun, des immigrés eux-mêmes.		Le **6 novembre 1972**, un étudiant, Said Bouziri, frappé d'expulsion, entame une grève de la faim. Pour la première fois les « sans-papiers » vont sortir du silence et de la peur et lutter pour leur régularisation à coup de grèves de la faim. Un mouvement national et autonome naît et révèle à l'opinion la réalité quotidienne du monde immigré. Grèves aux usines Renault.
1973 **4è Congrès à Angers**	Le Mouvement se positionne contre les circulaires Fontanet-Marcellin, la remise en cause de l'alphabétisation telle qu'elle est pratiquée. Il prône la participation des immigré-e-s à la vie sociale et politique, l'animation sur les lieux de travail, dans les quartiers et l'intervention auprès des associations de parents d'élèves. La commission Immigrée demande à la FASTI et aux ASTI de réellement prendre en compte les immigrés, de travailler avec eux et non pour le prestige de leur association.		Grève générale contre les crimes racistes. **Crise pétrolière de 1973** : fin des 30 années de prospérité.
1974 **Conseil National Orléans**	La FASTI refuse de jouer le rôle de courroie de transmission du gouvernement et de participer au réseau d'accueil qui est en train d'être mis en place. Départ de 10 ASTI opposées à cette orientation. 	Suite à la crise pétrolière de 1973, la décision est prise de **fermer les frontières** et de rendre obligatoire pour tous les étrangers le titre de séjour. **3 juillet 1974 :** Le Conseil des ministres suspend l'immigration des travailleurs et des membres de famille.	**1974 :** Septennat Valéry Giscard d'Estaing. Nouvelle grève des usines Renault. Grève de la faim d'immigrés protestant contre la délivrance restrictive des cartes de séjour. Depuis 1974 la chasse aux « clandestins » est liée à celle du travail clandestin.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1975 **5è congrès** **Angers** **170 ASTI**	Le Mouvement s'ancre de plus en plus. Le congrès le restructure par la régionalisation (Création des UDASTI et URASTI). La FASTI se déclare pour l'égalité des droits entre français et immigrés. Création du Bureau national à parité français/immigrés. La FASTI s'oppose au renvoi des travailleurs immigrés ayant perdu leur travail. Et exige leur droit à changer de profession. Elle exige le droit à la libre circulation dans le pays. Elle exige le droit de vote aux élections municipales pour les immigrés. Appel à l'unité de la lutte avec les syndicats et les partis politiques et à la mise en place d'une réflexion commune sur l'immigration. Appel à la lutte contre le pillage du Tiers-Monde	**2 juillet 1975 :** Plusieurs circulaires rétablissent implicitement l'immigration familiale. **21 novembre 1975 :** Un décret introduit la possibilité, pour l'autorité compétente, de prendre en considération, en vue de la délivrance ou le renouvellement, d'une autorisation de travail, *« la situation de l'emploi présente et à venir dans la profession demandée et dans la région ».*	**Janvier 1975 :** Début de la grève des loyers dans les foyers Sonacotra (elle durera jusqu'à octobre 1979).
1977 **6è congrès** **Paris**	La FASTI dénonce le climat d'insécurité, de racisme et de répression dans lequel sont maintenus les immigrés et déclare «…. Les ASTI prendront des initiatives pour sensibiliser l'opinion publique sur la réalité vécue par les travailleurs immigrés et les luttes qu'ils mènent, pour développer une contre-information face aux discours gouvernementaux et patronaux, pour riposter aux actes, aux discours et aux insinuations racistes et pour faire appliquer la loi de 1972 contre le racisme… ». La FASTI revendique : • la fin de l'interdiction du droit d'association datant de 1939 pour les immigrés. • la fin des mesures d'expulsion. • une carte d'identité unique remplaçant les cartes de travail et de séjour garantissant ainsi une entière liberté de travail et de circulation dans le pays. La FASTI réaffirme son combat pour l'égalité des droits entre travailleurs français et immigrés, et revendique la disparition des discriminations en matière de santé, de logement, de travail, de formation et de culture. Les ASTI déclarent vouloir favoriser au maximum l'expression des travailleurs immigrés, d'aider au développement des organisations autonomes qui se définissent comme complémentaires des organisations syndicales.	**15 janvier 1976 :** Un décret prévoit le retrait de la carte de résident ordinaire si son titulaire *« se trouve de son fait sans emploi ni ressources régulières depuis plus de six mois »*, ou en cas de séjour hors de France pendant plus de six mois. **29 avril 1976 :** Un décret reconnaît officiellement le droit au regroupement familial. **10 novembre 1977 :** Un décret subordonne le regroupement familial à l'engagement de ne pas travailler. **8 décembre 1978 :** arrêt de principe du Conseil d'Etat annulant le décret du 10 novembre 1977 et consacrant le droit, pour les étrangers, de mener une vie familiale normale. 	**A partir d'avril 1977 :** Une politique d'extrême rigueur est menée par Lionel Stoléru et Christian Bonnet. Le but est non seulement de stopper l'immigration mais d'obtenir la diminution de la population étrangère résidant en France. Premier lien entre sécurité et immigration. Opérations « coup de poing » de Poniatovsky, avec interpellations massives dans certains quartiers débouchant sur le reconduite immédiate à la frontière des étrangers trouvés en situation irrégulière. **29 et 30 mars 1979 :** Manifestations syndicales contre le projet Bonnet.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1979 **7è congrès** **Lyon** **115 ASTI**	La FASTI réaffirme sa revendication de régularisation totale des Sans-papiers. Elle réaffirme l'égalité des droits juridiques et, en particulier, des droits au séjour sans restriction, le droit d'association, le droit de vote et d'éligibilité. La FASTI encourage toutes les formes de solidarité même si elles conduisent à se mettre dans l'illégalité. En matière de formation militante, la FASTI portera un effort particulier en direction des femmes et des jeunes, et favorisera leur expression au sein du mouvement. Le combat est à mener avec les organisations démocratiques que se sont données et se donneront les travailleurs immigrés. 	**Mars 1979 :** Le projet de loi Bonnet prévoit l'exécution forcée de décisions refusant l'octroi ou le renouvellement des cartes de séjour, de nouveaux motifs d'expulsion et la mise en place d'un régime de détention administrative.	**Scandale de la prison clandestine d'Arenc**, à Marseille, contrôlée par la police, où sont séquestrés des travailleurs immigrés depuis 1964. Les étrangers y sont enfermés sur simple décision administrative, en l'occurrence les autorités de police, sans qu'aucune autorité judiciaire n'ait connaissance de l'existence, de la durée, ni des causes de cette incarcération. Les étrangers y sont donc enfermés. C'est ce qui va motiver la légalisation des centres de rétention.
1981 **8è Congrès** **Bordeaux**	la FASTI décline ses valeurs : égalité des droits, liberté de circulation, régularisation des sans-papiers, lutte contre le racisme et les discriminations et autonomie du mouvement. La FASTI affirme la nécessité de l'organisation des jeunes et des femmes et se donne aussi comme objectif la construction d'une société multiculturelle. Tant que ne seront pas supprimés les déséquilibres entre les pays industrialisés et les pays dominés, fournisseurs de main d'œuvre, le Mouvement des ASTI continuera d'inscrire son combat de solidarité dans une lutte anti-impérialiste. La FASTI en liaison avec les associations progressistes de travailleurs immigrés, développera une information sur la situation des peuples des pays d'origine et prendra une participation à toute action contre l'exploitation et la dictature dans ces pays et pour un développement concernant l'ensemble de la population. Dénoncer la responsabilité politique économique française dans l'aggravation de la dépendance et l'appauvrissement des pays d'origine est un préalable fondamental. Dans ces conditions et par solidarité avec la classe ouvrière, la FASTI : • affirme le principe de la libre circulation des travailleurs : en effet, le contrôle des flux migratoires est un régulateur de l'économie capitaliste, mais que nous ne pouvons admettre. • s'engage à lutter contre les causes de l'immigration.	**10 janvier 1980 :** Loi Bonnet. L'entrée ou le séjour irrégulier deviennent des motifs d'expulsion ; l'étranger refoulé à la frontière peut être maintenu dans des locaux ne relevant pas de l'administration pénitentiaire pendant le temps nécessaire à son départ. **Février 1981 :** La loi sécurité et liberté de Peyrefitte légalise les contrôles d'identité qui vont permettre le repérage les étrangers en situation irrégulière. **1981-1982 :** Opération de régularisation exceptionnelle d'environ 130 000 étrangers résidant depuis plus de 3 ans mais la condition de ressources bloque le renouvellement des cartes d'un an. **9 octobre 1981 :** Reconnaissance du droit d'association pour les étrangers (suppression du régime dérogatoire). **29 octobre 1981 :** Abrogation de la Loi Bonnet.	Début de la suspicion vis-à-vis des étrangers avec les textes Bonnet et Stoléru.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	• pour la mise en place de mesures répressives à l'encontre des employeurs clandestins • Pour le droit au regroupement familial • Demande au gouvernement : la suppression de toutes les lois et mesures répressives et discriminatoires (notamment au niveau du droit à l'emploi, ainsi que les lois et circulaires Bonnet, Stoléru, Imbert, etc.) • Une législation qui octroie aux immigrés les mêmes droits que les français, en particulier, la délivrance d'une carte d'identité équivalente à celle des français sans aucune condition restrictive et renouvelable de plein droit. • La régularisation de tous les sans-papiers La FASTI réclame le droit de libre expression (à travers médias, journaux, radios, télévision) pour les travailleurs étrangers et leurs associations.	Les étrangers en situation irrégulière ne peuvent plus être expulsés par voie administrative et doivent être déférés devant le juge correctionnel. Toujours des reconduites de force à la frontière, et maintient des étrangers en instance de départ dans des locaux spéciaux sous surveillance policière.	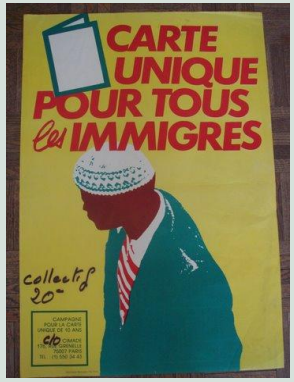
1983 **9è congrès** **Melun**	La FASTI irrigue le mouvement de sa réflexion, de son action et impulse et soutient l'engagement de ses militant-e-s. C'est ainsi qu'elle est l'un des acteurs de la « Marche pour l'égalité » qui en 1983 mène un combat acharné pour le titre unique de séjour (la carte de résident), voté par l'assemblée nationale en juillet 1984. La FASTI revendique : • La régularisation de tous les sans- papiers • La carte unique de 10 ans, non informatisée automatiquement renouvelable pour tous les immigrés. • Le droit de vote et d'éligibilité aux élections municipales • La lutte contre le racisme La FASTI tout en apportant son soutien aux « clandestins », estime que l'immigration doit être comprise dans sa diversité, dans ses choix de vie. Profitant de la double mixité du Mouvement ASTI : Français-Immigrés / Hommes-Femmes, la FASTI revendique : • statut autonome de la femme immigrée, attribution de la carte unique indépendamment de la situation familiale • Libre circulation : hors de la maison, aux frontières (refus du renvoi au pays par les autorités ou par la famille) • Droit à la formation : juridique, santé, professionnelle et générale. • Droit de choisir librement : son compagnon, sa contraception, le nombre de ses enfants	**Officialisation des centres de rétentions par la gauche en 1983.** Les conditions légales de la rétention sont fixées. L'expulsion est une décision de justice avec une commission d'expulsion qui donne un avis obligatoire. 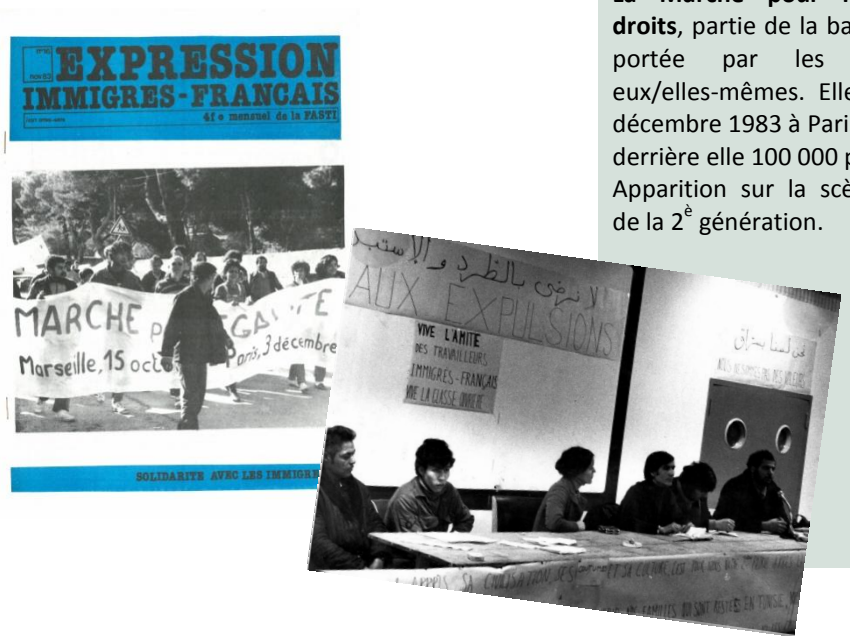	**Mars 1983 :** Elections municipales où, sous l'impulsion de l'extrême droite, l'immigration va devenir l'objet de toutes les surenchères. **La Marche pour l'Egalité des droits**, partie de la banlieue, a été portée par les immigré-e-s eux/elles-mêmes. Elle arrive le 3 décembre 1983 à Paris en drainant derrière elle 100 000 personnes. Apparition sur la scène publique de la 2è génération.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	L'ampleur des problèmes montre la nécessité d'une mobilisation à tous les niveaux du Mouvement. Les ASTI doivent affirmer avec force, dans un contexte de croissance du racisme, la nécessité d'avancer vers l'égalité des droits, la reconnaissance des immigrés comme citoyens à part entière.		
1985 **10è Congrès** **Marseille**	La FASTI s'engage pour • L'Egalité des droits entre français et immigrés • La Garantie du séjour pour tous les immigrés • Le Droit de vivre en famille • La Non-discrimination dans le travail, le logement, la formation et l'école • La Liberté de choisir son lieu de vie • Les Droits politiques en particulier droit de vote et d'éligibilité à tous les niveaux • Statut autonome de la femme La FASTI affirme que la lutte contre le racisme, est indissociable de celle pour l'égalité des droits, donc nous voulons : • La construction d'une société interculturelle • Sensibilisation de l'opinion et réalisations positives • La modification des rapports Nord-Sud • Libre circulation • Dénonciation des dictatures et des rapports de domination sur les pays du tiers-monde • Favoriser la possibilité de choix de son lieu de vie, c'est-à-dire refus de la politique d'aide au retour actuelle et instauration de la possibilité d'un retour à l'essai et suppression de toute discrimination dans les mesures de reconversion professionnelle La FASTI s'engage à la recherche systématique de structures d'actions collectives en y incluant de larges courants d'opinion, défenseurs des droits de l'Homme (forces associatives, syndicales, politiques, les associations autonomes de travailleurs immigrés) qui œuvrent pour la libération et la promotion de ceux-ci, la reconnaissance attentive des différentes formes d'expression et de revendications des jeunes et des femmes au travers de leurs propres structures ; en maintenant toute indépendance vis-à-vis du gouvernement et des pouvoirs régionaux locaux. Elle s'engage au développement du travail amorcé avec les mouvements d'immigrés et les associations, de solidarité au niveau européen.	**Textes Dufoix de 1984** : Première restriction au regroupement familial (celui-ci doit se faire depuis le pays d'origine et est conditionné par une série de critères : logement, ressources, santé, etc.). **7 juillet 1984 :** Refonte du système des cartes de séjour. Création en 1984 de la carte de 10 ans avec renouvellement automatique. Elle institue un document unique pour le travail et le séjour sur une longue période. **4 décembre 1984 :** Un décret interdit la régularisation sur place des conjoints et des enfants. **1985 :** Une circulaire stipule que l'octroi d'une carte de séjour étudiant n'est plus du ressort de la commission séjour de l'établissement scolaire d'accueil mais de la préfecture. Le droit au travail est restreint en particulier pour les étudiants boursiers. **1985 Acte unique européen :** libre circulation des personnes et des biens.	**Convergences 84 :** Traversée de la France à mobylette sur cinq itinéraires convergeant sur Paris, *« la France, c'est comme une mobylette, pour avancer, il lui faut du mélange »*. Cela constitue une véritable déclaration d'autonomie des jeunes issus de l'immigration. **Le 15 juin 1985 :** Place de la Concorde une foule de plusieurs centaines de personnes se rassemble pour assister au premier grand concert de SOS-Racisme.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1987 **11è congrès de Nantes**	A l'occasion de ses 20 ans, la FASTI inscrit le mouvement dans l'ensemble de la société française et propose une nouvelle citoyenneté dont les critères ne sont pas fondés sur l'origine nationale mais dans les engagements sociaux et politiques de chacun vis-à-vis de la collectivité. En luttant pour l'égalité des droits nous continuons à contribuer à ce que soient pleinement utilisés les droits acquis (droits sociaux et nationalité française), à résister aux incessantes tentatives de remise en cause de ces droits (droit au séjour), à lutter pour que soient élargies ces communautés de droits dont bénéficient la majorité des français (droits civiques et politiques). Nous continuerons donc à lutter pour l'égalité des droits en sachant que des luttes catégorielles (justice, logement, école,…) tendent à promouvoir l'égalité de tous dans une société réellement démocratique tout en sachant que la qualité de « français » ne garanti ni logement, ni emploi, ni formation. Lutter pour l'égalité des droits c'est donc, à toute occasion et pour toute revendication, trouver les points de passage qui contribueront à mobiliser toutes les couches discriminées « à l'intérieur de la société française ». C'est lutter pour un réaménagement social, un nouvel agencement des forces et des acteurs collectifs de la société. Notre terrain, c'est celui de l'insertion collective dans la société et non celui de solution classiques d'adaptation individuelle au modèle français. • Libre circulation • Abolition des entraves au regroupement familial • Abolition des expulsions • Carte de 10 ans non informatisée, renouvelable de plein droit • Régularisation de tous les sans-papiers • Droit au travail • Droit à la formation et à la qualification • Droit au logement • Droit politique • Statut autonome des femmes 	**9 septembre 1986 :** La Loi Pasqua donne aux préfets le droit de prononcer la reconduite à la frontière des étrangers en situation irrégulière et rétablit le régime d'expulsion tel qu'il existait avant 1981. Apparition de la notion de « trouble à l'ordre public » et « d'urgence absolue » pour justifier des reconduites à la frontière rapides et en grand nombre. Première remise en cause du plein droit Limitation du regroupement familial par les conditions de ressources et de logement. Le délai d'acquisition de la nationalité par mariage est porté à un an. Limitation des droits de la défense (la commission d'expulsion devient consultative), extension du délai de maintient en rétention. **1986 :** Instauration des visas pour rentrer en France suite aux attentats (exceptés pour la CEE). **27 avril 1987 :** Décret Barzac qui limite le paiement des allocations familiales aux enfants nés en France ou entrés par la procédure de regroupement familial.	**1986, 1ère cohabitation :** Chirac Premier Ministre, Pasqua Ministre de l'Intérieur Nouvelle contamination du discours par les thèses de l'extrême droite : la présence étrangère en France est présentée comme une menace pour la nation française, pour l'identité française. Les partis de droite proposent de modifier le Code de la nationalité. Finalement, le pouvoir recule suite aux violences policière ayant entraîné la mort de Malik Oussékine et au mouvement lycéen et étudiant. La Commission Marceau-Long découvre que les « beurs » se sentent français. Expulsion par charters de 101 maliens.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1989 **12ème congrès** **L'Isle sur Serin**	La FASTI revendique • l'ouverture des frontières aux personnes dont les exigences politiques ou économiques contraignent à l'émigration. • La suppression des visas • La suppression de la double peine • Le refus de péremption de la carte de résident • Egalité des droits en matière de protection sociale • La suppression des centres de rétention • La création d'un système de passerelle du statut d'étudiant à celui de travailleur. • L'OFPRA doit être placée sous tutelle du Ministère des Droit de l'Homme • Liberté de circulation indissociable du droit d'installation 	**Loi Joxe 1989** - Création de la Commission départementale de séjour - Rétablissement partiel du plein droit et accentuation des restrictions au regroupement familial - Recours suspensif de 25h au tribunal administratif pour les reconduites à la frontière, celui-ci ne peut juger que sur la forme de la procédure. - Maintient de la voie de l'assimilation, refus de déconnecter la citoyenneté de la nationalité par le droit de vote aux étrangers. 	*2e septennat François Mitterrand* *Ministre de l'Intérieur Joxe* **Décembre 1989 :** création de l'ANAFE **Octobre 1989 à Creil :** affaire du voile Le principal du collège Gabriel Havez de Creil exclut trois élèves porteuses du voile. L'affaire est médiatisée, des débats divisent l'opinion… Pour finir, le 27 novembre, le Conseil d'Etat statue : le voile n'est blâmable que s'il s'accompagne de prosélytisme et qu'il présente un caractère ostentatoire et revendicatif. Création du Haut conseil à l'Intégration.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1991 **13ème congrès** **APT**	Le Bureau National est mandaté pour : • Retisser les liens profonds entre la FASTI et les ASTI. • Renforcer les rapports de partenariat tant au niveau national qu'européen • Les questions du choix de société en dénonçant les rapports Nord/Sud • Jeter les bases d'un mouvement élargi agissant pour la défense intransigeante de l'égalité des droits 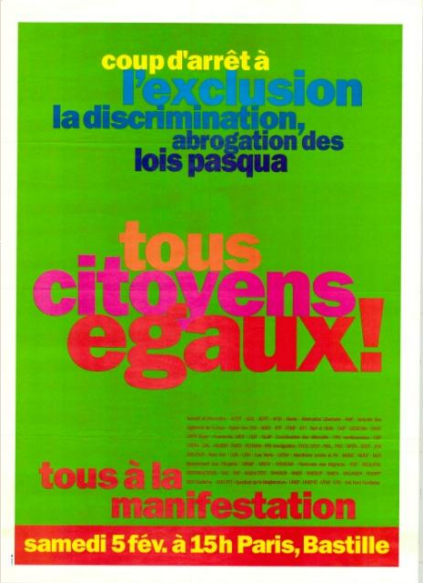 	**1990 et 1991**, **Accords de Schengen et Dublin** : le pays d'arrivée est responsable de la demande d'asile **1991,** Bianco Marchand : Fin du droit au travail pour les demandeurs d'asile, ce qui signifie qu'ils n'ont plus vocation à s'installer durablement. **1989→1993 :** Extension des visas à toute l'Europe. Création des « zones d'attente » dans les aéroports et les ports. Le Premier Ministre Rocard décide la réglementation des certificats d'hébergements au nom du « contrôle des flux migratoires ». **Décembre 91 :** Création d'une infraction pour les personnes étrangères qui ne présentent pas les documents de voyage permettant leur éloignement.	**1990 :** Crise de l'OFPRA, informatisation et instauration d'une prime au traitement des dossiers. Régularisation de quelques déboutés après les grèves de la faim. **1989→1992** Mitterand parle de « seuil de tolérance », Chirac de « bruits et odeurs ». Les condamnations pour séjour irrégulier et entrée irrégulière deviennent monnaie courante.
1993 **14ème congrès** **Chatenay-Malabry**	La FASTI doit négocier avec fermeté, avec nos partenaires, une plateforme minimale de revendications Il est nécessaire de dépasser dans le cadre de nos luttes, de nos actions et de nos analyses les aspects trop réducteurs du mouvement basé sur le seul antiracisme. Notre lutte est celle de l'égalité des droits Il est nécessaire de renforcer les ASTI en adhérents et en militants Il faut renforcer les liens FASTI-ASTI par tous les moyens à notre disposition : commissions, publications, débats, délégués régionaux, permanents **Renforcement du Bureau National** Développement de la participation des ASTI aux actions communes	**1992 :** Procédure express à la frontière par la PAF→légalisation du refoulement aux frontières. **Loi Pasqua 93** - L'obtention d'une carte de séjour est conditionnée à la régularité de l'entrée. - Nouvelle limitation du regroupement familial ainsi que du « plein droit », ce qui créera les non-expulsables et non-régularisable. - Première possibilité de retrait ou de non renouvellement de la carte de résident. - Expulsion de conjoints ou séparation de familles. Suppression de presque toutes les catégories protégées. - Contrôle pour la délivrance des attestations d'hébergement. **Nouveau code de la nationalité (limitation du droit du sol et «manifestation de volonté », fin de**	Victoire de la droite aux Législatives : Ministre de l'Intérieur : Pasqua Textes européens et charters européens - Les contrôles d'identité sont facilités. Durcissement de fait sans changement législatif pour rendre les expulsions plus faciles - Le recours de 24 h ou la décision du TA n'empêchent plus dans certains cas les préfectures d'expulser - Expulsions de malades gravement atteints (Sida, cancer, etc). Malgré les luttes cette pratique se poursuivra. Les associations qui luttent sur ces

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
		l'automaticité de l'acquisition de nationalité). L'asile dans la loi Pasqua. C'est la liaison officielle de l'immigration et de l'asile, la boucle s'est refermée Création du fichier européen SIS. **Le Gouvernement Balladur** conditionne les droits sociaux au séjour régulier. Connexion des fichiers Caf, Assédic, Sécurité sociale, Préfecture, Police.	thèmes parlent de triple peine (prison+sida+expulsion). - Création de la DICCILEC, direction de la police chargée de la chasse aux « clandestins ». - Remise en cause de la régularisation de 91/92 : les « super-déboutés ». - Critique ouverte du pouvoir sur les associations qui continue les poursuites judiciaires
1995 **15ème congrès** **Orléans**	Le thème de ce congrès était « Non aux camps » en solidarité avec l'ASTI de Orléans mise en cause par la Ministère de l'Intérieur • Nécessité de continuer de fédérer les luttes en cours en transformant les rapports Nord-Sud • Soutenir les luttes pour la démocratie • Ebranler l'Europe forteresse • Organiser la résistance face aux mesures du gouvernement français • Réfléchir et faire des contrepropositions aux problèmes des communes 	**27 décembre 1994 :** condamnation de l'aide au séjour irrégulier et criminalisation de l'action des associations **1995 :** Vague d'attentats. Vigipirate et mise sous surveillance généralisée des étrangers 	**Eté 94 :** Pasqua organise de grandes rafles et poursuit en justice les personnes qui osent quelques commentaires. Jean Pierre Perrin-Martin militant de l'ASTI d'Orléans est jugé, sur requête du Ministère de l'Intérieur, pour avoir dit du centre de rétention d'Orléans dans un tract : « le numéro 30 de la rue Basse d'Ingré n'est pas encore un camp mais ça commence à y ressembler ». Les ASTI organisent des manifestations dans toute la France pour le soutenir. **1994/1995 :** Premières poursuites pour l'hébergement de membres de familles. **Juillet 1995 :** Raoult diminue les subventions d'aide aux étrangers, la FASTI en première ligne.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1997 **16ème congrès** **Valence**	La FASTI constate • La xénophobie d'Etat et les pratiques discriminatoires et d'exclusion vécue par les personnes immigrées à tous les niveaux de la société • Le non-respect des droits de l'enfant • La double peine • La multiplication des contrôles au faciès • La multiplication des centres de rétention et des expulsions La FASTI réaffirme • La solidarité entre français et immigrés • L'égalité des droits • Le développement de nouveaux rapports Nord-Sud axés sur le partage des richesses • La lutte contre le racisme • La liberté de circulation et d'installation et l'abrogation de toutes les lois discriminatoires • L'accès à la citoyenneté • Œuvrer pour faire émerger les projets collectifs et la création d'un réseau national pour l'expression de la jeunesse Elle favorisera la solidarité internationale face au processus de mondialisation de l'économie. 	**1995/1996 :** A l' occasion du renouvellement des cartes d'identité françaises, des milliers de personnes nées à l'étranger perdent la nationalité française soi-disant acquise indûment. **1996 :** la Loi DEBRE - Suppression de la Commission séjour, renforcement des pouvoirs des préfets et difficulté des recours. - L'administration devient « juge et partie », sa puissance et son autonomie sont validées. - Le « plein droit » prend un nouveau visage, il devient une carte temporaire sans droit au travail. - Rétention plus facile et plus longue (rétention possible lors du constat d'irrégularité du séjour sans décision administrative ou judiciaire). - Contrôle de l'épargne des travailleurs immigrés pour l'aide au développement des pays d'origine, création du FAS avec l'argent des allocations familiales des immigrés. **24 juin 1997 :** régularisation Chevènement (70 000 personnes régularisées) 	Dans la pratique le renforcement du pouvoir des préfectures est réel depuis 93. Ces pratiques ne sont pas contredites par la loi. Quel que soit le statut d'une personne étrangère sa situation est précaire et peut être remise en cause par l'administration. Vigipirate est allégé mais l'armée continue de patrouiller dans les gares. Liaison ouverte et claire entre la lutte contre le terrorisme et la répression des étrangers en situation irrégulière. **Juillet-août 1996 :** Occupation et grève de la faim à Saint Bernard, Saint Ambroise et partout en France. C'est le début du mouvement des sans papiers. Ces luttes donneront lieu à la régularisation Chevènement qui s'avérera décevante. **Février 1997 :** Appel à la désobéissance civile : « j'ai hébergé, j'héberge, j'hébergerai » ; manifestation dans toute la France contre le projet de loi Debré **Juin 1997** : victoire de la gauche aux Législatives (gouvernement Jospin)

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
1999 **17ème congrès** **Chatenay Malabry**	La FASTI déclare que le droit à l'installation renvoie à l'ensemble des droits revendiqués par la lutte collective : • Droit à la santé • Droit à l'éducation • Droit à la formation • Droit au travail et à un revenu décent • Droit au logement • Droit à la citoyenneté pleine et entière • Droit au séjour et abrogation des expulsions et de la double peine De ces droits découlent de nouvelles revendications : • Redéfinition des rapports Nord Sud • Annulation de la dette • Suppression des paradis fiscaux • Taxation des transactions financières • Nécessité de redéfinir la notion de citoyenneté distincte de la nationalité • Le plein droit d'asile à toute personne venant d'un pays ou d'une zone où existe quelque type de conflit ethnique ou des violations des droits humains • Lutte contre la pauvreté et les violences subies par les femmes en participant aux initiatives pour la marche mondiale des femmes de l'an 2000 **La FASTI rappelle que la libre circulation et installation est inaliénable et doit s'accompagner d'une réflexion sur le type de développement et de société que l'on souhaite promouvoir, basée sur l'égalité des droits.**	**Avril 1998 :** La Loi Guigou sur la nationalité restaure partiellement le droit du sol. **11 mai 1998 :** Loi Chevènement - Procédure de régularisation permanente (les 12 bis) - Légalisation de l'asile territorial - Rétablissement des commissions de séjour - Durée maximum de rétention passe de 10 à 12 jours **27 juillet 1999 :** La création de a CMU conduit à créer un sous-régime hos du régime général, pour les sans papiers (AME) et met en place un nouveau dispositif d'appréciation de la régularité de séjour. 	Nouvelle campagne pour l'obtention du droit de vote des étrangers aux élections locales **24 septembre 1999 :** Ouverture du camp de Sangattte, près de Calais

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
2001 **18ème congrès** **Saint Nazaire**	La FASTI doit défendre • La liberté de circulation et d'installation • L'annulation de la loi Chevènement • L'annulation de la double pein • La régularisation de tous les sans papiers avec une carte de 10 ans • La fermeture des centres de rétention • La citoyenneté de résidence Le Bureau National aura en charge : • De redynamiser la capacité de réflexion et d'analyse du mouvement • Améliorer les relations ASTI-FASTI notamment en mettant en place le plus souvent possible des commissions décentralisées • Construire un projet global zn lien avec nos partenaires tant nationaux qu'européens **La FASTI entérine son passage en présidence collective, chargée de déhiérchiser la structuration du Bureau National.** 	**2000 Convention Eurodac :** mise en place de prise d'empreinte des demandeurs d'asile et des « illégaux ». Le nombre de morts aux frontières est passé en dix ans de quelques dizaines à plusieurs centaines par an. 	**5, 6 et 7 février 2000** : émeutes racistes à El Ejido contre les travailleurs immigrés. Après l'attentat du 11 septembre, les politiques nationales et européennes dont l'amalgame entre terrorisme, islam et immigré-e-s. Campagne nationale contre la double peine : ***une peine./*** Devant le risque entraîné par les suspicions sur les mariages mixtes, les associations se mobilisent pour accompagner les couples lors des cérémonies. Ces pressions sont efficaces mais révèlent les menaces pesant sur les sans-papiers. En septembre 2002, le maire de Valence refuse de célébrer le mariage de Malika et Hamid soutenus par l'ASTI. L'ASTI de Valence est mise en cause par la préfecture et la mairie. Après une très forte mobilisation, ils obtiendront gain de cause Parallèlement à Nantes, une forte mobilisation permet d'empêcher l'expulsion d'Hocine Bekchiche (porte parole des sans-papiers, militant du Gasprom) une semaine avant son mariage et d'obtenir sa régularisation

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
2003 **19ème congrès** **Verdun**	Le Congrès fait une analyse générale de la mondialisation. Au-delà de cette réflexion, la FASTI se déclare en totale solidarité avec le mouvement social actuel dont elle est issue et partie prenante. Cette lutte est pour nous le moyen de fédérer le mouvement social autour de l'égalité des droits La FASTI dénonce les réductions budgétaires qui se traduisent par une chute des subventions du FASILD, de la DASS et des autres ministères. Ces mesures portent gravement atteinte aux associations de solidarité déjà touchées par la suppression des emplois jeunes et vont entraîner invariablement la fermeture de structures et de licenciements Le nouveau Bureau National a pour mandat de réfléchir et de proposer au prochain congrès de 2005 une modification en profondeur de la structure de la FASTI dans le but de raffermir les liens entre la FASTI et les ASTI. Première élection au Bureau National de membres de structures non-ASTI. 	**Au sommet de Séville**, les Etats membres font de la lutte contre l'immigration clandestine et le terrorisme leur priorité. La confusion entre terrorisme et immigration est totale. La possibilité de sanctionner les pays tiers non coopératifs par une mise sous condition de l'aide au développement est évoquée. **Février 2003 :** Dublin II. L'Etat membre responsable de la présence de l'étranger sur le sol européen est responsable de sa demande d'asile Début de la « politique de voisinage » **Mars 2003 :** Loi sur la sécurité intérieure avec la possibilité de retrait du titre de séjour temporaire ; création du délit de racolage passif. **26 novembre 2003,** Loi Sarkozy - Mise en place du contrat d'accueil et d'intégration - Prolongation de la rétention et maintien en ZA - Assurance de prise en charge médicale pour l'obtention du Visa - Dispense de titre de séjour pour les ressortissants communautaires - Elargissement de la criminalisation pour aide au séjour : augmentation des peines +peines pour les personnes morales **10 décembre 2003,** Loi Villepin - Introduction de la notion d'asile interne, de pays surs, et de protection subsidiaire - Raccourcissement des délais de traitement de la demande d'asile pour de nombreuses catégories Décembre 2003 : Suite de la réforme de l'AME : suppression de l'admission immédiate à l'AME.	***Mai 2002 :*** *2ème mandat de J. Chirac* **5 novembre 2002 :** fermeture de Sangatte Dans le contexte communautaire, on commence à parler d'externalisation des frontières des demandes d'asile, de camps de transit où les demandes d'asile seraient étudiées. **La criminalisation des militant-e-s et des personnes solidaires bat son plein :** jugement de passager-e-s s'indignant des conditions de reconduite, militant-e-s apportant l'aide aux sans papier-e-s Manifeste des Délinquants de la Solidarité. **2002 :** Occupation de la Basilique de Saint-Denis, marche de Marseille à Paris. **2003 :** Marche du Havre à Rouen.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
2005 **20ème congrès** **Bordeaux**	Face à une régression sans précédent sur les droits et libertés de toutes et tous, **la FASTI exige une autre politique de l'immigration. Ces politiques mettent en danger la vie d'un nombre croissant d'étranger-e-s** d'une part pour franchir les frontières de l'Europe forteresse et, d'autre part, pour se maintenir sur le sol français (logements insalubres, incendies, grèves de la faim). La FASTI revendique, dans le cadre de ses actions, pour toutes les personnes présentes sur le territoire et sans conditions, LA LIBRE CIRCULATION, LA LIBRE INSTALLATION et l'EGALITE DES DROITS, ce qui signifie notamment **le respect des droits fondamentaux**. • Droit au travail : l'arrêt de l'exploitation des personnes par les entreprises ayant recours au travail irrégulier et l'accès à tous les emplois, sans discriminations, égales ou non, par le droit au travail et à un revenu décent pour toutes et tous. • Droit à la santé : accès effectif aux soins incluant une prise en charge financière adéquate. • Droit au logement : Exigence pour toutes et tous d'un logement décent, à toutes les périodes de l'année • Droit à l'éducation : assurant une réelle protection des enfants et de leurs familles. Les enfants mineur-e-s ne sont jamais des sans papier-e-s • Droit à la vie privée et familiale en accord avec les conventions et déclarations européennes et internationales. • Un réel droit d'asile La FASTI revendique : • L'acquisition de la nationalité pour toutes les personnes qui le désirent • Un véritable débat sur les politiques d'immigration • L'arrêt de la criminalisation de l'entrée et du séjour irrégulier, ainsi que de toutes les personnes solidaires (familles, militantEs associatifs-ives, travailleurs-euses sociaux-ales…) • Un principe de non enfermement des étrange-E-s, la fermeture des centres et locaux de rétention, de zones d'attente et de toutes formes de camps • Abrogation de toutes les lois discriminatoires : loi Pasqua, Debré, Chevènement, Sarkozy, Villepin La FASTI est mandatée pour • Soutenir les luttes en cours et à venir • Dénoncer les jugements pour « délits de solidarité » et apporter son soutien à toutes les personnes poursuivies • Dénoncer le scandale des enfants arrêtés à l'école • Dénoncer les entraves administratives • Travailler en collaboration avec toutes les organisations et collectifs œuvrant sur ces revendications.	**Février 2004 :** Loi Perben II. Remise en cause des libertés individuelles sur la notion de « criminalité en bande organisée », applicabilités aux mouvements sociaux de sans papiers. **1 mai 2004 :** élargissement de l'UE à 10 nouveaux pays membres qui se retrouvent donc responsables de la majorité des demandeurs d'asile. Décret d'application de la loi Villepin (**14 et 15 août 2004)** - Création de l'agrément préfectoral pour la domiciliation des demandeurs d'asile. Le renouvellement de l'APS impose la justification d'un domicile réel - Réduction du délai de dépôt de la demande d'asile à 21 jours **Octobre 2004 :** Création de Frontex (agence européenne pour la gestion de la coopération opérationnelle aux frontières extérieures). Ordonnance du 24 novembre 2004 : création du ***Code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile.*** Séjour des ressortissants des nouveaux pays membres : régime dérogatoire pour la France de 5 ans. Ils n'ont pas besoin de titre de séjour tant qu'ils ne travaillent ni ne s'installent pas **Avril 2005 :** création de l'Anaem **9 Juin 2005 :** Nicolas Sarkozy, ministre de l'intérieur déclare souhaiter une « immigration choisie plutôt que subie » et que le gouvernement fixe des quotas annuelles de personnes admise au séjour « catégorie par catégorie » **31 octobre 2005 :** Circulaire Sarkozy. Les expulsions des jeunes majeurs scolarisés et des parents sans papiers d'enfants scolarisés sont officiellement suspendues jusqu'aux grandes vacances afin de permettre aux élèves d'achever leur année scolaire.	Le ministère de l'Intérieur et la police passent par l'éducation nationale et les professeurs pour retrouver les familles de sans papiers, ce qui conduit à des expulsions de familles. De nombreuses luttes se créent autour des familles. Création du Réseau Education sans frontières Grève des agents de l'OFPRA, à qui on demande d'accélérer le « déstockage » des demandes en retard **2004 :** Marche de Bruxelles- Paris ; ASTI d'Orléans, victime de son efficacité : le préfet par l'intermédiaire du Fasild coupe 80% des subventions. L'ASTI licencie ses salariéEs La condition des personnes malades devient de plus en plus difficile : non renouvellement des titres de séjour, réduction de l'accès aux soins **Révoltes dans les quartiers populaires** **Décembre :** création du collectif national « Unis contre une immigration Jetable ».

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
2007 **21ème congrès** **Caen**	la FASTI déclare entrer en résistance face à la mise en place d'un nouveau gouvernement laissant craindre le pire en matière de répression et de stigmatisation des personnes étrangères, La FASTI s'engage à mettre en place un groupe de travail sur les rapports entre le Nord et le Sud et de solidarité internationale. La FASTI réaffirme • son attachement au respect de l'auto-organisation des luttes des personnes étrangères en favorisant leur autonomie • la solidarité politique qui permet de s'attaquer aux causes des difficultés rencontrées par les étrangers et d'éviter le recul idéologique, de revendiquer une citoyenneté déconnectée de la nationalité pour obtenir l'égalité des droits, de s'inscrire dans des luttes légitimes qui peuvent s'opposer à la légalité. Pour cela la FASTI s'engage • à travailler en réseau tout en étant vigilant sur le contenu des plate-formes • à trouver des passerelles entre les luttes • à renforcer la place des étrangers dans les ASTI et favoriser par différentes actions leur auto-organisation • relancer la lutte pour une citoyenneté pleine et entière • dénoncer la stigmatisation de l'immigration présentée comme un problème • contre les lois répressives revendiquer la désobéissance civile Le 21ème Congrès rappelle les revendications de la FASTI pour l'égalité des droits, pour le maintien et le développement des acquis obtenus et sans cesse menacés. Revendiquer avec les personnes immigrées, c'est marquer l'universalité des combats politiques, économiques et sociaux à mener. Ainsi, ces droits nécessitent dans un premier temps et dans la situation actuelle à lutter pour : • la régularisation de toutes les personnes sans-papiers par l'acquisition, dans un premier temps, d'une carte de 10 ans • l'abrogation de toutes les lois discriminatoires : Pasqua, Debré, Chevènement, Villepin, Sarkozy • l'abrogation de toutes les formes de double peine • la fermeture de tout local ou centre de rétention, zones d'attentes et toutes autres formes de camps • l'arrêt de la criminalisation de l'entrée et du séjour irrégulier, ainsi que de toutes les personnes solidaires • l'application du droit d'asile y compris pour les « pays surs » • l'arrêt de la politique des visas	**Juin 2006** Deux circulaires concernant la régularisation, au cas par cas, des familles avec enfants scolarisés. **10 - 11 juillet 2006** 1ère conférence ministérielle euro-africaine sur la migration et le développement à Rabat (Maroc) qui prévoit la mise en place des réadmissions des sans papiers le renforcement de la coopération judiciaire et policière. **24 juillet 2006** Promulgation de la loi relative à l'immigration et à l'intégration visant à "passer d'une immigration subie à une immigration choisie". **30 juillet 2006** Publication d'un arrêté créant un fichier informatisé, Eloi, des sans papiers afin de faciliter l'expulsion. **14 novembre 2006** Loi relative au contrôle de la validité des mariages visant à « lutter contre les mariages de complaisance". **16 novembre 2006** création de Cité nationale de l'histoire de l'immigration. **12 mars 2007** Annulation par le conseil d'Etat de l'arrêté créant le fichier Eloi. **Mai 2007** Nicolas Sarkozy est élu Président de la République. Brice Hortefeux est nommé ministre de l'Immigration, de l'Intégration, de l'Identité nationale et du Codéveloppement. Huit des douze historiens composant le comité d'histoire de la future Cité nationale de l'histoire de l'immigration (CNHI) démissionnent pour protester contre la création d'un ministère associant immigration et identité nationale. **Août 2007** : Règlement Rabit qui prévoit la mobilisation en urgence de gardes frontières de différents états membres en cas de risque d' « afflux massifs » de migrants. 12 00 morts aux frontières selon Fortress Europ **20 novembre 2007** Promulgation de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à l'asile. La loi	**2006 :** Le 2 mai à Paris, et le 13 à Paris et en province, manifestations à l'appel de l'UCIJ. **Juin :** « Parrainage républicain », organisés depuis fin avril, partout en France, dans les mairies, les églises ou les écoles, à l'initiative de RESF. Création du Réseau universités sans frontières, pour s'opposer aux discriminations et à l'expulsion des étudiants étrangers. Mobilisations contre la chasse aux enfants : veille citoyenne, appel à « violer la loi », lettre ouverte des secrétaires généraux de la CFDT, de l'UNSA et de la CGT. **2006 :** Lutte des 1000 de Cachan.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	• l'abrogation de tous les accords bilatéraux lorsqu'ils réduisent les droits des migrant-e-s et en particulier les droits des femmes • l'application d'un droit à la vie privée de prenant pas systématiquement en compte les seuls aspects familiaux • l'arrêt du système néo-colonialiste mis en place par les pays dits développés • la reconnaissance d'un statut de réfugié-e économique et écologique	restreint encore davantage le regroupement familial en augmentant le plafond des ressources et des conditions de logement. Par ailleurs, les membres de la famille, sont soumis, dans leur pays, à un test sur leur connaissance du français	
2009 **22ème congrès** **Aix-en-Provence**	La FASTI dénonce • les effets répressifs du CESEDA (Code de l'entrée et du Séjour des Etrangers et du droit d'asile) • la mise en place des accords bilatéraux, du système Frontex mettant en danger la vie de celles et ceux qui franchissent les frontières de l'Europe forteresse d'une part et d'autre part de celles et ceux qui se maintiennent sur le sol français, (contrôles au faciès, arrestations, enfermement, grèves de la faim, suicides ...) • l'adoption, sous l'impulsion de la France, du pacte européen d'immigration la répression des sans papiers et des migrants en général, la militarisation des frontières, et par le biais du développement solidaire un système d'exploitation néocolonial. La FASTI se doit d'être une tribune des voix du sud, des résistances et des luttes menées par les exploités • les dérives sécuritaires qui rendent nos sociétés policières, (du citoyen aux travailleurs sociaux qui deviennent des auxiliaires de police, des migrants qui deviennent des criminels, des militants qui deviennent des passeurs...). La FASTI revendique : • la solidarité avec les femmes persécutées par les violences sexistes et sexuelles et pour leur orientation sexuelle. • La mise en place d'une véritable protection des femmes victimes de violences • l'autonomie juridique des femmes • la libre circulation et la libre installation • l'égalité des droits • la suppression de toutes les politiques racistes xénophobes et discriminatoires, françaises européennes et internationales • la suppression de tous les lieux d'enfermement • la suppression des accords de réadmission, et de gestion concertée des flux migratoires • l'annulation totale et inconditionnelle de la dette internationale du tiers monde • l'arrêt de tous les pillages (ressources naturelles, main d'oeuvre matière grise ….) • l'arrêt des formes d'exploitation et de domination tant au Nord qu'au Sud	**2008 :** Adoption par le Parlement européen de la « directive retour ». Elle définit les conditions d'éloignement et de rétention préalable (enfermement pouvant atteindre 18 mois) **29 septembre - 30 octobre 2008** : Un décret autorise d'autres « personnes morales » que la Cimade à intervenir dans les centre de rétention administrative (CRA) **Octobre 2008** : Adoption par le Conseil européen d'un Pacte européen pour l'immigration et l'asile. Le pacte appelle à poursuivre la négociation d'accords de réadmission **25 novembre 2008** : Conférence ministérielle euro-africaine à Paris sur migration développement qui met au centre des discussions la Politique européenne de voisinage et accords de réadmission. Les naufrages sont de plus en plus meurtriers **26 octobre** : Eric Besson, ministre de l'Immigration, de l'Identité nationale et du Développement solidaire, lance « un grand débat (sic !) sur l'identité nationale ». **25 novembre 2009** : Circulaire sur la régularisation des sans papiers exerçant une activité professionnelle	**Avril - mai - juin 2008** : Des salariés sans papiers dont 300 travaillent dans des entreprises franciliennes entament une grève avec le soutien de la CGT, pour demander leur régularisation. Démarre ainsi une longue séquence de grèves des travailleurs sans papiers. **Mobilisation contre la « directive de la honte ».** **22 juin 2008 :** Incendie au centre de rétention de Vincennes avec destruction des deux bâtiments suite au décès d'un sans papier retenu. **Les 17 et 18 octobre :** Sommet citoyen sur les migrations et création du réseau international **Des Ponts Pas Des Murs** regroupant plus de 300 associations. **2009 :** Occupation de la CPAM rue Baudelique à Paris (13 mois).

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	Aujourd'hui près de la moitié des migrations internationales sont féminines. Dans ce contexte, ce sont les femmes des pays du sud qui sont en première ligne de la précarité notamment au niveau de l'emploi, des luttes pour survivre.		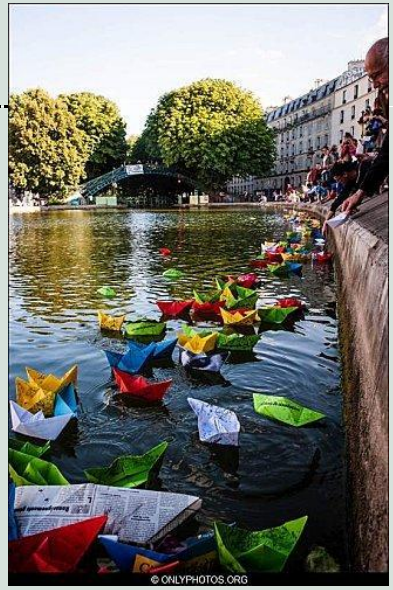
2011 **23ème congrès** **Nîmes**	La FASTI rappelle sa démarche qui combine l'action de terrain avec les premier-ère-s concerné-e-s, une réflexion globale et une communication sur les politiques migratoires, la construction de mobilisations offensives contre ces politiques. Cette démarche doit inclure un travail dans les foyers et les quartiers populaires associant tous les acteur-trice-s locaux, les jeunes dont les parents sont immigrés de même que les personnes migrantes âgées. Elle devra également être vigilante quant aux violences spécifiques faites aux femmes migrantes et issues de l'immigration. Si l'action de terrain est primordiale, elle s'épuiserait si elle ne débouchait pas sur une remise en cause globale des politiques d'exclusion et de relégation des populations immigrées. Cette remise en cause se nourrit tout autant des retours d'expérience du travail de terrain que des échanges avec nos partenaires tant au « Nord » qu'au « Sud ». la FASTI se doit notamment de poursuivre sa participation au sein du réseau Migreurop et contribuer activement à tout processus de convergence des luttes visant à l'émancipation des populations immigrées et de la société tout entière. **Cette réflexion globale a conduit à l'affirmation des principes suivants :** ouverture des frontières, liberté de circulation et liberté d'installation pour toutes et tous régularisation globale de tou·te·s les sans papiers Fermeture de tous les camps d'enfermement en Europe et au-delà le droit de vote et d'éligibilité des ressortissant·e·s étranger·e·s à toutes les élections Il appartient au mouvement des ASTI de promouvoir ces principes au moyen d'une communication, diversifiée dans ses publics, visant à déconstruire l'idéologie de stigmatisation et de criminalisation des migrant·e·s, notamment, les représentations négatives des immigré·e·s ou personnes issues de l'immigration le recours au tout-sécuritaire le mythe de l'identité nationale la construction de l'« Europe forteresse » (…..) Il apparaît (…) que l'émancipation des populations immigrées n'est pas dissociable	**28 juillet 2010 :** Sarkozy prononce à Grenoble un discours anti-rom. **20 février 2011 :** Début de l'opération Hermès entre la Tunisie et l'Italie dans le but d'intercepter les migrants au large du Canal de Sicile. **26 avril 2011** : Suite aux printemps arabes et à la révolution de jasmin des migrants arrivent à Lampedusa. Nicolas Sarkozy et Silvio Berlusconi adressent un courrier au président de la Commission européenne et au président du Conseil européen demandant de rétablir les contrôles aux frontières internes de l'Europe. **Juin 2011 :** Promulgation de la loi relative à l'immigration, à l'intégration et à la nationalité. Présenté comme devant introduire en France trois directives européennes (retour, carte bleue européenne, sanctions), elle dépasse ces directives. Avec cette loi les conditions d'accès à la nationalité française sont durcies, la rétention passe à 42 jours, l'accès à l'aide juridictionnelle à la CNDA est limité, les mesures d'éloignement sont revues avec l'introduction de l'OQTF sans délai et une interdiction de retour. Apparaît aussi une nouvelle notion : les mariages gris. **Octobre 2011** : Renforcement et extension du rôle et des capacités opérationnelles de Frontex qui pourra acquérir ses propres équipements.	Manifestations en solidarité avec les Roms **2010 :** Marche de Paris à Nice, lors de la Commémoration du 50ème anniversaire de l'indépendance des pays africains **2011 :** Participation au Forum Mondial de Dakar **Juillet 2011.** B4P a affrété le bateau Oloferne qui a navigué d'Italie jusqu'en Tunisie, nouant mouvement de solidarité entre les 2 rives de la Méditerranée.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	du combat de l'ensemble des classes populaires contre l'oppression orchestrée par les classes privilégiées. C'est pourquoi le mouvement des ASTI, en luttant aux côtés des populations immigrées, trouve naturellement sa place au sein de l'ensemble des luttes sociales, où il privilégiera toutes les convergences favorisant la victoire de ces luttes	Toujours plus de naufrages et morts en Méditerranée. 	
2013 **24ème congrès** **Le Havre**	Le Mouvement des ASTI réuni en congrès souhaite que la FASTI, continue, par son travail et ses engagements, à montrer que la liberté de circulation et d'installation ouvrira des opportunités de luttes pour les droits humains fondamentaux et les droits sociaux, tant aux suds qu'au nord, mais surtout, que cette ouverture des frontières, cette liberté d'aller et venir, de s'établir, portent en elles les possibilités de la construction d'une société véritablement inclusive : • Une société d'égalité des droits entre toutes et tous, entre hommes et femmes, entre étranger-e-s et Français-es • Une société où le racisme d'État n'ait plus droit de cité ; • Une société avec une citoyenneté de résidence ; • Une société débarrassée de l'oppression hétéropatriarcale ; • Une société qui ne soit plus islamophobe ; • Une société de fraternité ; • Une société solidaire… Et c'est cette société inclusive que le Mouvement des ASTI s'attache et s'attachera à promouvoir, en défendant les objectifs politiques suivants : • Repenser l'antiracisme ; • Créer les conditions de l'expression de tous les opprimé-e-s quels qu'ils soient ; • Déconstruire le système de domination capitaliste, hétéropatriarcal et raciste ; • Lutter pour la liberté de circulation et d'installation, et contre les effets délétères des politiques de fermeture des frontières. **Pour atteindre ces objectifs, la FASTI :** • Produira un travail d'analyse et de contre-analyse des discours sur les migrations, les rapports nord-sud, les préjugés (en s'intéressant à la notion de racisme comme idéologie conçue par le capitalisme), et le diffusera aux ASTI, aux partenaires et au grand public ; • Repensera la citoyenneté en dehors de l'espace de l'État-nation ; • S'interrogera sur les concepts de Sud(s), repensera les rapports de	**Août 2012.** Expulsions de Roms dans des campements de plusieurs villes (le gouvernement annonce l'expulsion de 7000 roms) **28 novembre 2012** Publication d'une circulaire du ministre de l'Intérieur (applicable à compter du 3 décembre) qui définit les conditions d'examen des demandes en vue de délivrer un titre de séjour portant soit la mention "vie privée et familiale", soit "salarié", soit "travailleur temporaire". **2 octobre 2013** Remise au ministre de l'Intérieur du rapport de Matthias Fekl, député, sur la sécurisation des parcours des ressortissants étrangers en France. 	Manifestations en solidarité avec les Roms. **2012 :** Marche européenne des sans-papiers et des migrants. La CEDH condamne la France au motif de justice expéditive en Guyane. **2012/2013 :** Grève de la faim des sans-papiers de Lille (73 jours). **2013 :** Forum Social Mondial de Tunis et Marche du Grand Paris des sans-papiers.

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	domination entre les pays dominants et les pays exploités ; • S'attachera à savoir si on est toujours dans un processus de néocolonisation ou un processus de re-colonisation ; • Continuera à s'impliquer au sein de Migreurop et dans la campagne Frontexit,... • Poursuivra son implication dans les réseaux locaux, nationaux et internationaux pour la poursuite des luttes pour l'égalité des droits ; • Poursuivra les campagnes pour le RSA, contre l'Enfermement, contre les violences faites aux femmes… ; • Réaffirmera sa solidarité active avec les luttes autonomes des mouvements de sanspapier-e-s et des immigré-e-s ; • Renforcera les outils de communication pour tenter de contrer les propagandes • Adoptera une démarche de formation des membres du Bureau Fédéral. Enfin, dans un objectif de démocratie interne, le Bureau Fédéral informera les ASTI de son travail et motivera les décisions au regard des objectifs généraux du mouvement des ASTI et de la situation politique du moment. En vue de faire avancer les mots d'ordre des ASTI, le Mouvement des ASTI est appelé à se réformer et à modifier son organisation. Pour cela il organisera une AG extraordinaire, afin de réformer ses statuts et repenser sa gouvernance		
2015 **25è congrès** **Faverges**	Le mouvement des ASTI se propose d'analyser l'état du monde : • en mettant à jour les systèmes de domination patriarcale, raciste et capitaliste, • en s'appropriant et en diffusant des concepts permettant de saisir la réalité dans toute sa complexité. • Il est nécessaire de construire des espaces de lutte pour l'égalité : • en créant les conditions d'expression et de lutte pour toutes les personnes dominées, chacune dans sa spécificité, • en s'associant au sein de collectifs dans des luttes convergentes. • Il convient de construire ensemble un récit contre le récit du monde tel qu'il est fait par les dominant-e-s, un récit : • qui fasse entendre le vécu et la vision de celles et ceux qui n'ont pas la parole • qui permette d'imaginer d'autres perspectives. **Anticapitaliste, anticolonialiste, féministe, le mouvement des ASTI, avec les réseaux et les collectifs au sein desquels elle s'engage, doit s'appliquer à instaurer un rapport de force pour obtenir :**	**13 mai 2015** La Commission européenne lance le futur agenda européen en matière de migration, présentant la stratégie européenne à court terme face à la crise migratoire : - triplement des capacités et des ressources disponibles en 2015 et 2016, pour les opérations conjointes Triton et Poséidon de Frontex. - déblocage d'une aide d'urgence en faveur des États membres confrontés à un afflux soudain de migrants. - mise en œuvre d'un mécanisme temporaire de répartition dans l'UE des personnes qui ont manifestement besoin d'une protection internationale. - examen, dans le cadre de la politique de sécurité et de défense commune (PSDC), d'une éventuelle opération dans la Méditerranée pour démanteler les réseaux de	**2014 :** Caravane et grande manifestation à Bruxelles lors du sommet du Conseil de l'Europe sur la politique migratoire, Grande manifestation à Rome. **2 novembre 2015 :** Saisi en référé-liberté par le Secours catholique, Médecins du monde et six demandeurs d'asile, le tribunal administratif de Lille ordonne au préfet du Pas-de-Calais et à la ville de Calais de prendre des mesures pour le site où sont installés les migrants : engager, sous un délai de huit jours, la création de points

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
	- **l'égalité des droits entre toutes et tous**, - **la liberté d'installation et de circulation,** - **la création des nouveaux rapports, débarrassés du colonialisme, entre le Nord et les Suds.** Pour cela la FASTI s'attachera, avec l'ensemble des ASTI, à développer la transversalité des luttes pour revendiquer : • la liberté de circulation et d'installation pour toutes et tous, l'ouverture des frontières, la fin des politiques de répression aux frontières et en Europe, la fin de l'enfermement des migrant-e-s, l'abolition des accords de réadmission, de la gestion concertée des flux migratoires, la suppression de l'agence Frontex, • l'abolition des lois xénophobes et des textes répressifs concernant les migrant-e-s, • la régularisation de tou-te-s les sans papiers et le rétablissement de la carte de résident de dix ans, • une citoyenneté repensée (droit de vote, éligibilité des étranger-ère-s à toutes les élections), • l'abolition de tous les traités de libre échange, l'arrêt des négociations en cours et la suppression des institutions internationales capitalistes. • Durant ce mandat, le bureau fédéral travaillera : • à dénoncer la mise à mort des migrant-e-s aux frontières, en sensibilisant et mobilisant l'opinion publique sur ce « crime contre notre humanité », • à renforcer l'implication des membres des ASTI dans la vie du mouvement des ASTI, • à mettre en commun les outils de lutte et d'accompagnement des ASTI, • à valoriser les luttes des ASTI, • à poursuivre le travail de formation et de sensibilisation des membres des ASTI et de leurs réseaux, et l'élargir aux personnes concernées. Les 50 ans de la FASTI, le Forum mondial sur le climat et les élections présidentielles, seront l'occasion pour la FASTI de réaffirmer ses engagements et de rendre visibles ses valeurs.	passeurs et lutter contre le trafic de migrants, dans le respect du droit international. A plus long terme, des orientations politiques sont définies par le président de la Commission européenne : réduire les incitations à la migration irrégulière, renforcer la gestion des frontières extérieures de l'UE, mise en œuvre du régime d'asile européen commun et d'une nouvelle politique pour la migration légale. **29 juillet 2015** Promulgation de la loi relative à la réforme de l'asile. La loi institue une nouvelle procédure accélérée **27 octobre 2015** Invité d'une émission spéciale organisée par le Bondy Blog avec Radio France Internationale, Libération et France 24, le Premier ministre, Manuel Valls, juge impossible politiquement de faire adopter la promesse du candidat Hollande sur le droit de vote des étrangers. **Novembre 2015** A la suite des attentats perpétrés à Paris et à Saint-Denis qui ont fait plusieurs centaines de victimes, la France rétablit les contrôles à ses frontières **L'état d'urgence est décrété le 14 novembre 2015** **29 février 2016 :** destruction de la « jungle » de Calais	d'eau et de latrines supplémentaires, la mise en place d'un système de collecte des ordures, le nettoyage du site et l'aménagement d'un accès pour les services d'urgence. **2015 :** Grande manifestation à Berlin, Caravane au Forum Social Mondial de Tunis. Constitution de deux collectifs « Stop Etat d'urgence » (auquel participe la FASTI) et « Nous ne céderons pas » pour lutter contre les dérives sécuritaires **30 janvier 2016 :** Manifestation contre l'état d'urgence 12 mars 2016 : Manifestation contre l'état d'urgence et la déchéance de nationalité à Paris et dans plusieurs villes de France **31 mars 2016 :** Démarrage de **Nuit debout,** manifestations sur des places publiques, à la suite d'une manifestation contre la « loi travail **2017 :** Organisation au contre-sommet France /Afrique à Bamako

Année Lieu du congrès	Principales orientations et mots d'ordres de la FASTI	Modifications législatives	Vie politique Mouvements sociaux
2017 **26è congrès** **Dourdan**			

La lutte continue…

ÉGALITÉ JUSTICE ÉGALITÉ JUSTICE ÉGALITÉ JUSTICE ÉGALI

DES DROITS POUR TOUS DES DROITS POUR TOUS DES DROITS POUR TOUS DES D